

Tarifs des concessions – Cimetière communal Applicables à compter du 01 juillet 2021

Délibération du Conseil Municipal du 21 juin 2021

I. CONDITIONS D'ACQUISITION

- être domicilié ou avoir sa résidence dans la commune
- décès survenu sur la commune

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile
- le livret de famille
- un chèque libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC

II. CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT

Les concessions sont renouvelables pour une période identique.

Le renouvellement peut s'effectuer dans l'année d'expiration ou dans les deux années suivant l'expiration.

Il est également possible de renouveler une concession lorsqu'une inhumation doit être effectuée dans les cinq ans avant l'expiration.

TARIFS DES CONCESSIONS EN TERRAIN CONCÉDÉ

Durée de la concession	Nature de la concession	Prix
15 ans	Pleine terre	200,00 €
30 ans	Pleine terre ou caveau	500,00 €

TARIFS DES CONCESSIONS DU COLOMBARIUM

Durée de la concession	Nature de la concession	Prix
15 ans	Urne	400,00 €
30 ans	Urne	800,00 €

TARIFS DES CONCESSIONS DES CAVURNES

Durée de la concession	Nature de la concession	Prix
15 ans	Urne	500,00 €
30 ans	Urne	900,00 €

Pour tous renseignements complémentaires, les familles pourront s'adresser en Mairie, au Guichet Unique